

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'avis à l'attention des personnes, groupes et entités qui ont été inclus dans la liste visée à l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 179 du 16 juillet 2008)

(2008/C 186/16)

Page 1, au premier alinéa:

au lieu de: «décision 2008/584/CE du Conseil»,

lire: «décision 2008/583/CE du Conseil».
